

Communiqué de presse

23 novembre 2016



Sept lauréats récompensés pour la 4^{ème} édition des Trophées de la mobilité

A l'occasion de la 4^e édition des Assises de la mobilité, Stéphane Beudet, vice-Président du STIF et de la région Ile-de-France en charge des transports, a remis les Trophées 2016 de la mobilité. Les Assises de la mobilité, réunissant l'ensemble des acteurs franciliens de la mobilité, ont été l'occasion de faire le point sur les actions inscrites au Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF 2010-2020) en cohérence avec la révolution des transports voulue par Valérie Pécresse. Dans ce contexte et comme chaque année, les Trophées valorisent des projets exemplaires réalisés dans le domaine des transports et de la mobilité sur le territoire francilien et dont les objectifs sont conformes aux enjeux définis dans le PDUIF.

Les Trophées de la mobilité en Ile-de-France

Les Trophées de la mobilité en Ile-de-France sont ouverts aux collectivités, aux entreprises et administrations engagées dans un plan de déplacements (PDA, PDE ou PDIE), aux exploitants de réseaux de transports et aux gestionnaires d'infrastructures ainsi qu'aux associations d'Ile-de-France. 45 projets ont été déposés cette année. Le jury, présidé par Stéphane Beudet, a débattu autour de quatre critères de sélection définis pour distinguer les lauréats :

- pertinence : la réalisation présentée répond à une problématique déplacements clairement identifiée sur le territoire ;
- conformité : la réalisation est conforme à l'action du PDUIF à laquelle elle se rattache ;
- efficacité : la réalisation apporte une solution concrète aux habitants et usagers ;
- reproductibilité : la réalisation est transposable sur d'autres territoires franciliens.

Les sept lauréats 2016 sont répartis en six catégories qui couvrent une majorité des actions inscrites au PDUIF. Ils sont récompensés par la réalisation d'un film présentant et valorisant leur action.

Qui sont les Lauréats ?

Catégorie « Espace public et accessibilité »

Pour l'édition 2016, les Trophées de la mobilité ont récompensé **le département du Val-de-Marne** pour son programme global de **mise en accessibilité de l'ensemble des points d'arrêt de bus** sur son territoire, quels que soient les gestionnaires de voirie concernés. Une démarche qui vise à améliorer le confort et l'accessibilité des transports en commun pour les habitants du département. A ce jour, 1100 points d'arrêts ont été réhabilités, 900 restent à développer d'ici 2020.

[Regarder le film du projet](#) 

Catégorie « Marche et espace public »

Le **parc d'affaires Noveos** a été valorisé pour la **mise en place d'une signalétique piétonne**. 22 panneaux ont été installés dans le parc d'affaires pour indiquer les temps de parcours à pied vers les transports en commun, les services de proximité et les diverses entreprises. Une action qui vise à favoriser la marche dans un environnement initialement très routier, en permettant aux salariés de prendre conscience de la proximité de certains services et aux visiteurs de se repérer plus aisément.

[Regarder le film du projet](#) 

Contacts Presse

- Sébastien Mabilie : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabilie@stif.info
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info

Catégorie « Vélo »

La **ville de Sceaux** a également été récompensée. En effet, il s'agit de la première ville en France à avoir **généralisé le cédez-le-passage au feu rouge pour les cyclistes**. Une mesure qui améliore leur sécurité, leur confort et leur temps de trajet. Cette action s'inscrit dans une démarche globale de la ville de Sceaux pour encourager l'utilisation du vélo pour les déplacements urbains de courte distance.

[Regarder le film du projet](#) 

Catégorie « Transports en commun »

Filiale de RATP Dev, **FlexCité** prend en charge le **transport à la demande de personnes à mobilité réduite**. Son projet d'information voyageur en temps réel par envoi de SMS a été récompensé. Le système d'envoi automatique mis en place par FlexCité avertit l'utilisateur la veille puis quelques minutes avant l'arrivée de son véhicule. Le voyageur peut ainsi se préparer sereinement et être au point de rendez-vous au moment de l'arrivée du véhicule. Cette solution facilite et améliore le confort d'utilisation des transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite.

[Regarder le film du projet](#) 

Catégorie « Modes individuels, motorisés, sécurité routière »


Les Trophées de la mobilité ont aussi **récompensé de manière ex-aequo l'association « Pouce d'Yvelines » et le Parc naturel régional du Gâtinais français** pour la **mise en place d'un réseau d'auto-stop organisé et sécurisé** sur le modèle « Rezo Pouce ». Le principe : développer un réseau d'utilisateurs et installer des arrêts identifiés par des panneaux qui permettent aux passagers et aux conducteurs membres du réseau de se reconnaître. Ce dispositif permet de rassurer les usagers et ainsi de développer l'utilisation de l'autostop. C'est une action concrète, collaborative et sécurisée qui facilite les déplacements en zone rurale.

[Regarder le film du projet du Parc Naturel Régional du Gâtinais](#) 

[Regarder le film du projet Pouce d'Yvelines](#) 

Catégorie « Marchandises »

Enfin, l'entreprise **Phénix** s'est distinguée pour la **création de circuits courts de revalorisation des invendus issus des petites surfaces de vente en ville**. Phénix organise des tournées optimisées entre les différents supermarchés pour récupérer les invendus et les redistribuer à des associations caritatives situées à proximité. Les tournées sont effectuées avec des véhicules propres ou peu polluants. Le projet permet ainsi d'allier rationalisation du transport de marchandises et lutte contre le gaspillage alimentaire.

[Regarder le film du projet](#) 

L'ensemble des vidéos est disponible sur la [chaîne Youtube](#) et le [portail](#) du STIF

A propos du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF)

Le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) est un document stratégique qui vise un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de 20 % d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, les actions du PDUIF doivent permettre une augmentation de 20 % des déplacements en transports en commun et de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo).



Contact Presse

→ **Sébastien Mabile** : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
→ **Hélène Duguet** : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info